

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2024

Date de convocation : 22/03/2024
Date d'affichage : 22/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 17 dont 3 pouvoirs
Votants : 20

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Madame DUPIRE Agnès - Adjointe au Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien - Mme DUPIRE Agnès - M. HUVELLE Richard - Mme COCHARD Aurore - M. HERBAUT Jean-Jacques - Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis - M. COUTO José - Mme LEGER Roselyne - M. DELVALLEE Pascal - Mme CHANDELIER Sylvie - Mme GILLOT Séverine - Mme VANDY Hélène - M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy - M. DUPONT Jérôme - M. DELON Patrick

Etaient absents excusés :

M. ANCELET Benoît a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
Mme CRETON Stéphanie a donné son pouvoir à Mme COCHARD Aurore
Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard
Mme CAVRIL Isabelle
Mme DECOTTE Valérie

OBJET : Vote du compte administratif 2023

Monsieur le Maire a quitté l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 1612-12 et L 2121-31 ;

Vu le compte de gestion 2023 ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Considérant que le compte de gestion 2023 vient d'être voté,

Considérant qu'il convient de valider le compte administratif pour l'année 2023,

Après pointage des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris les écritures passées pendant la journée complémentaire qui s'étend jusqu'au 31 janvier 2024,

Après avoir constaté une parfaite concordance entre les écritures passées par le comptable et retracées dans son Compte de Gestion et le Compte Administratif du budget communal.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal :

- De voter le Compte Administratif 2023 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	
Reports effectués de 2022	+ 651 097.00 €	
Dépenses	- 2 643 551.30 €	- 444 109.71 €
Recettes	+ 2 852 075.91 €	+ 668 556.16 €
Résultat 2023	+ 208 524.61 €	+ 224 446.45 €
Résultat cumulé	+ 859 621.61 €	+ 195 849.92 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
 Reçu en préfecture le 10/04/2024
 Publié le - 28 596.53 €
 ID : 059-215904673-20240406-2024_02-BF

Résultat global de clôture : 1 055 471.53 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :
Avec 20 VOIX POUR
VALIDE le compte administratif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
 SIGNE LECTURE FAITE
 POUR COPIE CONFORME
 A PONT SUR SAMBRE
 Le 06 Avril 2024
 M. DETRAIT - Maire

